



Poliez-Pittet, le 12 mars 2024

Au Conseil Intercommunal

Préavis n° 03-2024 - concernant
L'octroi d'un crédit d'investissement pour le remplacement des luminaires sur
le site des Trois Sapins

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers (-ères),

1. Préambule

Introduction

Le site scolaire des Trois Sapins, propriété de la commune d'Echallens, a été construit en plusieurs étapes. Il est composé des bâtiments suivants :

- Bâtiment 1
- Bâtiment 2
- Bâtiment 3
- Salles de gym
- Piscine
- Bâtiment 5

La construction de ces bâtiments s'est déroulée en plusieurs étapes entre 1970 et 1990.

Le site des Trois Sapins constitue un axe principal de la Vision2020 et de l'organisation scolaire pour l'enseignement secondaire.



Contexte

Lors d'un contrôle OIBT (Ordonnance sur les installations électriques à basse tension) réalisé en 2020, il a été constaté par l'organe de vérification des installations que les luminaires des bâtiments 1 et 2 du site scolaire présentaient des défauts d'isolement qui devaient être corrigés. Il est également à noter que les sources de ces luminaires (tubes fluorescent type T8) ne sont plus disponibles à la vente en suisse depuis le 1 septembre 2023. Il devient également très difficile de trouver des pièces de remplacement lors d'une panne d'un luminaire. Il était donc urgent de procéder au renouvellement de ces installations.

2. Objet du préavis

Ainsi, afin de palier à ces deux problématiques, une première étape du remplacement de ces luminaires par des nouveaux modèles LED a été entrepris durant l'été 2023. Ainsi les salles spéciales du bâtiment 1 (travaux manuels, couture et musique), la cage d'escalier complète ainsi que les circulations du rez inférieur sont dorénavant équipés de nouveaux luminaires LED performants et ce à l'entière satisfaction des utilisateurs des locaux.

Ce remplacement a également permis la pose de détecteurs de présence dans les couloirs permettant l'allumage et l'extinction automatique des luminaires, avec à la clé d'importantes économies d'électricité. Rien que pour cet étage réalisé en 2023, ces nouveaux luminaires permettent une économie d'électricité de l'ordre de 10'000 kWh/année et ce, avec une amélioration notable du confort visuel dans les salles.

3. Analyse de l'impact financier

Afin de poursuivre le remplacement de ces luminaires et ainsi répondre aux problématiques évoquées ci-dessus, la Commune d'Echallens a porté au budget 2024 un montant de Fr. 300'000.- dédié à la poursuite du projet de remplacement des luminaires. Afin de mener à bien ce projet, d'établir une soumission détaillée permettant l'envoi d'un appel d'offre marché public en procédure ouverte et de suivre le déroulement des travaux, un ingénieur électricien devra être mandaté. Un montant de Fr. 30'000.- a ainsi également été porté au budget 2024 de la Commune.

L'objectif est d'équiper l'ensemble des locaux et couloirs des bâtiments 1 et 2. Il est à noter que certains secteurs de ces bâtiments ne sont pas concernés par ces travaux car déjà équipés de luminaires LED (Aula, salle de travail des maîtres, secrétariat, salle cuisine 1, etc..).

Dans les loyers versés par l'ASIRE à la Commune, un fonds de réserve a été constitué. Au 31.12.2023, le solde du fonds de réserve se monte à CHF 1'160'085.79.

Le montant de l'investissement (CHF 330'000.-) serait donc entièrement financé via ce fonds de réserve.

Pour l'ASIRE, cette opération n'aura aucun impact financier.

4. Conséquences en cas de refus du présent préavis

- Non mise en conformité de l'éclairage avec les recommandations OIBT ;
- Difficultés futures liées au remplacement des luminaires défectueux ;
- La mise en œuvre d'économie d'énergie non réalisable.

5. Ambition2030

Le site des Trois Sapins est un acteur important dans l'organisation de l'Ambition2030. Par conséquent cette mise en conformité s'inscrit pleinement dans la pérennisation de ce site important.

6. Conclusions

Fondées sur ce qui précède, le Comité de direction invite le Conseil intercommunal à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

- vu le préavis no 03-2024 du 12.03.2024 ;
- vu le rapport de la Commission finances ;
- vu le rapport de la Commission ad-hoc;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

DECIDE :

- 1) le Codir d'**autoriser** le Codir à libérer le montant de CHF 330'000.- du fonds de réserve en vue du remplacement des luminaires pour les bâtiments 1 et 2 des Trois Sapins.

Au nom du Codir de l'Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens

Le Président

La Secrétaire

Daniel Leuba

Ariane Jost

Délégué du Codir : Daniel Leuba